

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024121325

Séance du 13/12/2024

Référence
2024121325

L' an 2024 le 13 Décembre à 18 heures , le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de M. ROLLAND Thierry, Maire

Objet de la délibération
INSTAURATION D'UN BAREME RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ASTREINTE ADMINISTRATIVE PREVUE A L'ARTICLE L481-1 DU CODE DE L'URBANISME

**Présents** : Mmes : PROUVEUR Aurore, BONNEEL Audrey, HARDY Nicole, CARPENTIER Florine, FLEUROUX Stéphanie, MM : ROLLAND Thierry, REFFAS Alain, JONVILLE Yves, FOUQUART Paul, DEFFONTAINE Bernard, FAUCHILLE Patrice, LEPERS Jean-Pascal, DUPAS Philippe, JOLY Julien, SELOSSE Olivier, DE NANTEUIL Christian

**Excusés** : D'HULST Thierry ayant donné procuration à FLEUROUX Stéphanie, POULAIN Brigitte ayant donné procuration à JONVILLE Yves, LIEVAIN Michel ayant donné procuration à ROLLAND Thierry, LEBRUN Nathalie ayant donné procuration à PROUVEUR Aurore.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
20	16	20

**Absents non excusés** :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme PROUVEUR Aurore

**Objet de la délibération** : INSTAURATION D'UN BAREME RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ASTREINTE ADMINISTRATIVE PREVUE A L'ARTICLE L481-1 DU CODE DE L'URBANISME

Date de la convocation
29/11/2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29,

Date d'affichage
14/12/2024

VU la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.481-I,

Vote
<b>Aux voix</b>
Pour : 19
Contre : 1
Abstention : 0

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour la Commune d'agir plus rapidement face aux situations de constructions irrégulières ou non conformes aux autorisations délivrées ;

CONSIDERANT le nombre important de travaux effectués ne respectant pas les règles d'urbanisme en vigueur sur la commune de Willems, que cela soit sans aucune autorisation ou bien en méconnaissance des autorisations délivrées ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la Commune que les maîtres d'ouvrage, les pétitionnaires et les entreprises de constructions respectent la réglementation applicable en matière d'urbanisme ;

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Le : 13/12/2024

Et

Publication ou notification  
du :  
29/11/2024

Barème relatif à la mise en œuvre de l'astreinte prévue à l'article L481-1 du code de l'urbanisme en annexe.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Article 1<sup>er</sup> : AUTORISE Monsieur le Maire à instaurer un barème relatif à la mise en œuvre de l'astreinte administrative prévue par les dispositions de l'article L481-I du Code de l'Urbanisme pour les cas d'infraction à la réglementation applicable en matière d'urbanisme commise sur le territoire communal.
- Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à recouvrer les sommes dues par les auteurs des infractions.
- Article 3 : INDIQUE que les recettes liées seront inscrites aux budgets des exercices correspondants.
- Article 4 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les documents administratifs ou financiers et actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.
- Article 5 : DIT qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet du Nord.

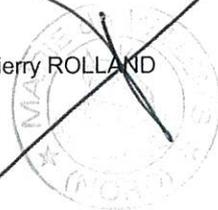
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 13/12/2024

Le Maire

Thierry ROLLAND



La Secrétaire de séance



Annexe : Barème Astreinte

Barème relatif à la mise en œuvre de l'astreinte prévue à l'article L481-1 du code de l'urbanisme

Nature de l'infraction	Montant proposé Personne morale	Montant proposé Personne physique	Délai imparti de mise en demeure avant astreinte
Non-conformité des travaux par rapport à une déclaration préalable et travaux régularisables (conformité possible aux règles d'urbanisme en vigueur).	25€/jour	15€/jour	15 jours
Non-conformité des travaux par rapport à un permis et travaux régularisables (conformité possible aux règles d'urbanisme en vigueur).	50€/jour	25€/jour	1 mois
Absence de déclaration préalable et travaux régularisables (conformité possible aux règles d'urbanisme en vigueur).	100€/jour	50€/jour	15 jours
Absence de permis et travaux régularisables (conformité possible aux règles d'urbanisme en vigueur).	200€/jour	100€/jour	1 mois
Absence de déclaration préalable et travaux non régularisables (conformité impossible aux règles d'urbanisme en vigueur).	200€/jour	100€/jour	15 jours
Absence de permis et travaux non-régularisables (conformité impossible aux règles d'urbanisme en vigueur).	400€/jour	300€/jour	15 jours